

Conseil d'école du 13 novembre 2025

Etaient présents

Les enseignants : Mmes BOURSEAU, FLEHO, LE DEVEDEC, GUERIN, LOISON, ALIX-GUEGUEN, BELLEGARDE, LHOTELLIER, DU BOISGUEHENEUC, NEVEU, GARCIA, ALLAIN-DIEULANGARD, EL HIMER et M. LOJOU

L'équipe municipale : Mme URIEN responsable Education, M. CABARET, élu municipal, M. LHUILLIER directeur périscolaire

Les représentants de parents : Mmes MORICE, FURON, BERTHELOT, FLOURIOT, OGE, MM. MAUGER et MARTIN

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes Grémillon, Hébert et Roche, M. SARASIN

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

La municipalité : M. DERREY, élu municipal

Les représentants de parents titulaires : M. GARNIER, Mmes FAYOLLE, LABBE F, PARIN, BARRE

Mme BARRIET, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

1. Installation du nouveau Conseil d'Ecole et vote du procès-verbal du dernier conseil d'école

- Remise de documents :

- Fiche comportant la liste des membres du conseil et le calendrier prévisionnel des conseils d'école
- Règlement intérieur de l'école, chartes de la laïcité et de la communication régissant le conseil d'école
- Le procès-verbal du Conseil d'Ecole du 17 juin 2025 envoyé par mail est téléchargeable sur le site de l'école.

- Règlement intérieur du conseil

La présidence est assurée par la directrice de l'école, Mme EL HIMER.

Le secrétariat sera tenu par un RPE ou un enseignant à chaque conseil.

Un maître du temps sera désigné (M. Lhuillier ce jour), ainsi qu'un maître des digressions (Mme Neveu ce jour).

Les votes se feront à main levée pour l'année (après vote unanime pour cette modalité de vote).

- Calendrier prévisionnel des conseils d'école :

2^e trimestre : mardi 10 février 2026, 18h (le lieu sera précisé dans l'invitation)

3^e trimestre : mardi 16 juin 2026, 18h (le lieu sera précisé dans l'invitation)

- Vote concernant le procès verbal du conseil d'école du 17 juin 2025

→ 14 votes pour – 10 abstentions – 0 vote contre 0

2. Bilan et modalités de vote des élections de représentants de parents d'élèves

Nous proposons uniquement le vote par correspondance, les élections 2025 se sont bien déroulées.

20 parents se sont portés candidats pour 16 classes dans l'école sur une seule liste (pas de concurrence, tous ont donc été élus : 16 titulaires et 4 suppléants), je les en remercie. Le taux de participation a été bon : 62,87 % contre 59,37% en 2024 et 50% en 2023 (une dizaine d'enveloppes rendues après auraient augmenté ce taux). 320 parents sur 509 inscrits ont voté, dont 30 votes blancs ou nuls.

Nous maintenons ce mode unique de vote par correspondance pour la prochaine année scolaire, tant que le vote numérique sécurisé n'est pas possible à moindres frais.

3. Organisation pédagogique

Bilan de rentrée :

L'équipe est stable, il n'y a eu aucun changement parmi les enseignants titulaires de leur poste.

Mme LE DEVEDEC (CP) travaille à 75 %, M. SARASIN à 50 %, ils sont tous deux complétés par M. LOJOU, enseignant titulaire d'un poste de remplaçant sur notre circonscription.

Mme LOUISON (qui était déjà dans l'école sur deux années pour compléter des enseignants) assure pour un an l'enseignement de la classe de CM1 à temps plein, poste correspondant à la décharge de direction temps plein de Mme EL HIMER.

La rentrée découverte organisée le vendredi 29 août a été un moment qualitatif d'échange et aide à une rentrée plus facile néanmoins la rentrée échelonnée sur les deux premiers jours de classe pour les petite section n'a pas fonctionné (trop peu de familles ont accepté de garder leur enfant sur un des deux jours donc la plupart était présents) ce qui a eu pour conséquence beaucoup de pleurs en petite section (notamment dans la classe de petite section en niveau simple) pendant deux semaines. Nous essaierons l'an prochain de mieux communiquer sur les bénéfices d'une rentrée échelonnée pour convaincre les familles.

- **Effectifs actuels :**

Répartitions des élèves par niveau et par classe (les répartitions sont faites chaque année par l'équipe enseignante en prenant en compte de multiples critères avec pour objectif la création de groupes hétérogènes favorisant le bon fonctionnement de chaque classe, qu'elle soit simple ou double niveau – les demandes des parents ne sont pas prises en compte) :

Enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme LHOTELLIER Laëtitia	16		8						24
Mme BOURSEAU Noëlie	24								24
Mme HEBERT Anne		25							25
Mme NEVEU Corinne		12	12						24
Mme DU BOISGUEHENEUC Nolwen			22						22
Mme LE DEVEDEC Sophie et M. LOJOU Stéphane				23					23
Mme ALLAIN-DIEULANGARD Muriel				23					23
Mme GARCIA Sophie					21				21
Mme GUERIN Carole				6	16				22
Mme ALIX-GUEGUEN Aurélia					8	16			24
Mme BELLEGARDE Orianne						15	9		24
Mme FLEHO Nathalie						25			25
Mme LOUISON Angélique							24		24
Mme ROCHE Clotilde								22	22
Mme GREMILLON Charline							17	6	23
M. SARASIN Philippe et LOJOU Stéphane								23	23
Total	40	37	42	52	45	56	50	51	373

Cette année, nous avons sept élèves en situation de handicap qui ont besoin d'un accompagnement humain en classe et pour certains sur les temps périscolaires. Quatre AESH sont à temps plein sur temps scolaire pour les accompagner, des animateurs supplémentaires les accompagnent sur temps périscolaire.

Il y a également d'autres enfants à besoins spécifiques et bénéficiant d'aménagements divers, mais qui n'ont pas d'accompagnement humain notifié par la MDPH.

- **Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2026/2027**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
30	41	37	42	53	45	56	50	354

Chaque année, dès décembre, la direction académique travaille sur la carte scolaire de la rentrée suivante qui vise une répartition la plus équitable possible des postes d'enseignants au regard des moyens (nombre de postes d'enseignants dont dispose le département) et des besoins (nombre d'élèves par école).

Présentation des APC (activités pédagogiques complémentaires) et SRAN :

APC **activités pédagogiques complémentaires** en groupes restreints (aide aux élèves en difficulté, aide au travail personnel, activités prévues par le projet d'école) : des ateliers facultatifs sont proposés à certains élèves sous réserve de l'autorisation parentale et sous la responsabilité d'un enseignant, souvent en séances de 30 minutes durant la pause méridienne (parfois en séances d'une heure de 16h30 à 17h30). Les domaines travaillés sont les mathématiques et le langage écrit et oral.

SRAN Stages de Remise A Niveau : Cette année, des stages de 4 demi-journées (9h-12h) sont proposés sur les vacances scolaires (2 groupes en août 2025, 3 en octobre, 1 en février, 1 en avril, 2 en août 2026) pour des petits groupes de 5 élèves, pour retravailler des compétences en maths/français non maîtrisées. Les parents des enfants concernés seront si possible informés un mois avant pour les prochains stages.

Projets interclasses de l'année 2025-2026 :

- Projet Jazz avec l'école de musique du SUET, du CE1 au CM2, les CM1 et CM2 travailleront avec la classe orchestre du collège dans le cadre de la liaison école-collège, représentation prévue les 5 et 7 mai 2026
- Projets cycle 3 pour développer la liaison avec le collège de secteur : apprentissage de l'allemand de fin janvier à fin juin avec une professeure itinérante à raison de 45 min/semaine, séquence échecs en co-intervention avec un entraîneur du club L'échiquier domloupéen et une rencontre interécoles en juin 2026 et voyage scolaire en Normandie du 16 au 20 mars sur les thématiques Seconde guerre mondiale et littoral marin

Question : Pourquoi en mars ? Cela permet d'avoir plus de temps pour exploiter pédagogiquement en classe ce qui a été vécu pendant le séjour, et de voir au niveau de l'ambiance de classe les bénéfices de ce vécu commun.

- EPS : co-interventions avec Mélissa Hamon, animatrice sportive communale (lutte, badminton, handball,...), natation du CP au CE2, journées sportives interclasses pour les maternelles (juin 2026) comme pour les élémentaires (mai 2026)
- Sorties dans les structures culturelles rennaises (Opéra, Champs libres, musée des Beaux-Arts...) et de Vern (expositions au Volume)
- Poursuite de l'école dehors (maternelle + 5 classes élémentaires) : notamment avec des séances en co-intervention avec l'animateur nature de la commune, M. Verger Germain (une séance par saison, travail sur la reconnaissance et le recensement d'espèces animales et végétales)
- Fresque en mosaïque thématique Chêne centenaire et nature (de la maternelle au CE2)
- Projet cinéjeunes pour 12 classes avec visionnages de films et interventions dans les classes, projet contes avec un conteur professionnel (spectacle + 5 interventions par classe sur la création de contes) pour les 4 autres classes (CP et CE1)
- Projet danse pour 5 classes de tous cycles : thématique commune chorégraphique et le projet se clôture par une rencontre danse interclasses dans les salles du Bocage le 19 mai 2026
- Projet d'aménagement des cours de récréation :

Réflexion engagée en partenariat avec la mairie dans une réflexion globale sur tous les espaces extérieurs au sein de l'école (végétalisation, circulation...), intégrant des espaces pour l'école du dehors.

D'autres temps de commission seront organisés sur le sujet, incluant tous les services concernés (services techniques, directeurs scolaire et périscolaire et responsable Education, élus, service biodiversité, RPE). C'est une réflexion sur le long terme, en lien avec la construction des classes et de la nouvelle chaufferie à venir.

Les enseignants insistent sur la nécessité d'avoir des solutions pour ombrager la cour et diminuer l'ensoleillement des classes, notamment côté CP, par exemple avec des voiles d'ombrage, pendant quelques années en attendant que poussent les arbres.

- *Question RPE : Est-ce qu'il y aura une proposition de cours de langue cette année comme cela a pu être évoqué les années précédentes ? Est-il possible de proposer des cours de langue des signes ?*

L'Education Nationale ne finance pas de moyen supplémentaire pour les langues. Il existe un dispositif EILE, fruit d'un partenariat avec 4 pays qui financent quelques cours de langue dans les écoles françaises mais le budget est limité et il est difficile de trouver les professeurs. Ce dispositif est géré par la DSDEN qui pour le moment ne peut proposer à notre école l'EILE. Il n'existe pas de proposition en langue des signes. Souvent les alternatives pour des cours de langues proviennent du milieu associatif.

Nous précisons que l'association des parents d'élèves fait un don de 14 460 euros à l'école pour l'année scolaire 2025-2026 afin de financer sorties culturelles et sportives pour les classes :

- 6300 euros cette année + 1000 euros reliquat APE non utilisé l'an dernier pour le voyage scolaire
- 8160 euros pour les sorties, les interventions et le budget souplesse de 50 euros par classe

Nous remercions l'APE, qui par son dynamisme, permet de vivre des moments conviviaux collectifs en dehors du temps scolaire (carnaboum, fête de l'école, Neveztell trail...) tout en réunissant des fonds pour les projets de l'école. L'OCCE (association école gérée par l'équipe enseignante) permet aux classes d'avoir un budget souplesse de 200 euros pour divers petits achats (livres, abonnements, petits achats en magasin et d'occasion....) soit 3200 euros et suivant les besoins, participe au financement de sorties, projets (mosaïque) ou voyages en complément des budgets APE et mairie.

4. Règlement intérieur des écoles

VOTE DU REGLEMENT : Le règlement est fourni à toutes les familles après le premier Conseil d'école, ou lors de l'inscription en cours d'année. Les parents sont invités à accepter ce règlement et ses annexes en signant dans le cahier de liaison de l'aîné.

Lecture et explicitation du règlement avant le vote : des modifications sont apportées après avis du Conseil d'école.

- Horaires de la maternelle
- Ajout du protocole pHARe

Précisions sur la sécurité de l'école :

- Avec la sortie des maternelles à 16h20, la sortie des élémentaires à 16h30 est bien plus fluide, plus lisible et donc plus sécurisante qu'avant.

Des classes élémentaires sortent en retard, ce qui par contre fait durer le temps de pointage des services périscolaires. On pourrait encore gagner en fluidité en se coordonnant mieux. Les listes d'appel papier sont extraites du portail familles mais cette fonctionnalité du portail n'est pas très opérationnelle, complexifiant le travail des services communaux et des enseignants (c'est écrit très petit).

- A partir du CP, les textes officiels précisent que tout enfant est autorisé à sortir seul de l'école (il suffit qu'un enseignant soit présent pour assurer la sortie au portail, dès lors que le portail est franchi, l'enfant passe sous la responsabilité de ses parents). Néanmoins, sur la fiche de renseignements de début d'année, il est encore demandé la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant car sur temps scolaire (pour un rdv, ou en cas d'enfant malade), nous ne pouvons confier l'enfant qu'à une personne qui y est autorisée par ses responsables légaux.

- Concernant la case à cocher sur le portail familles pour autoriser le périscolaire à prendre en charge l'enfant en cas de besoin même s'il n'est pas inscrit, la présence d'un agent municipal aux réunions de rentrée serait pertinente pour bien expliquer cela aux parents.
- Pas de retour possible dans les classes hors temps scolaire (après 16h30 ou les mercredis et vacances scolaires). En cas de problème ou questionnement, prendre un rendez-vous, ne pas se présenter spontanément et entrer en conflit devant les enfants.

Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole : pHARe

Ce programme vise la préoccupation partagée : les 10 enseignants de l'école formés à cette méthode rencontrent les enfants (témoins, intimidateurs, enfants cibles) pour des entretiens individuels de deux minutes chacun et amènent les enfants à se préoccuper de l'autre. On prend chaque enfant comme partenaire et on cherche à développer l'empathie. C'est une méthode préventive et non blâmante, qui n'amène pas de sanctions. Les enfants, qu'ils soient témoins ou victimes d'intimidation, peuvent s'adresser à n'importe quel professionnel de l'école en qui ils ont confiance et avec qui ils sont à l'aise (animateur, enseignant, AESH) et un relais se fait ensuite entre adultes pour saisir la cellule bien-être. De même les parents peuvent s'adresser en premier lieu à l'enseignant de la classe, qu'il fasse ou non partie de la cellule bien-être car tous les enseignants savent comment fonctionne ce protocole. Nous comptons beaucoup sur les témoins, qui ont un rôle clé pour mettre fin à l'intimidation.

Très régulièrement mais de manière différente dans chaque classe (et selon les niveaux), des actions d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) et des temps de travail sur les compétences psycho-sociales (coopération, empathie, reconnaissance et expression des sentiments) et la prévention du harcèlement sont menés pour préserver un climat scolaire serein. Les enfants connaissent tous le mot « harcèlement » mais peinent à l'utiliser à bon escient, il y a donc chaque année des moments pour débattre en classe (à partir de situations, d'albums, d'affiches, de vidéos), sensibiliser les enfants et donner des précisions de vocabulaire, en distinguant notamment harcèlement et conflit entre élèves. On voit que les élèves les plus grands (CM1 et CM2) perçoivent de mieux en mieux ce qu'est le harcèlement et peuvent ainsi participer à la prévention.

Si une situation d'intimidation perdurerait après la mise en place du programme pHARe, alors le protocole national « Prise en charge d'une situation de harcèlement à l'école » serait suivi. Dans ce cas les parents de la victime et du ou des auteur(s) sont informés et associés et des sanctions sont possibles.

Le contenu du règlement intérieur de l'école et de ses deux annexes (chartes de la communication et de la laïcité) est voté : 1 abstention, 23 votes pour, 0 contre.

5. Locaux scolaires et fonctionnement périscolaire

1. Point travaux :

- *Chaufferie maternelle changée pendant les vacances d'automne et dans les années qui viennent, l'installation d'une chaufferie bois unique pour toute l'école est prévue.*
- *Quand commencera le chantier de construction du nouveau bâtiment ?* Le permis de construire est affiché, les travaux commenceront en mars 2026 pour une durée d'un an à un an et demi, pour que les locaux soient prêts pour la rentrée de septembre 2027.

2. Fonctionnement périscolaire :

- *Quel retour sur les changements d'horaires des maternelles et la fluidité des sorties en fin de journée ?*

Le décalage de dix minutes entre les deux sorties a permis une meilleure fluidité des sorties, notamment en réduisant la concentration des familles devant les portails et les attroupements. Les parents semblent globalement satisfaits de cette organisation, tout comme les enseignants et les agents d'animation, qui notent une ambiance plus apaisée et une meilleure sécurité pour les enfants. Quelques ajustements mineurs ont pu être nécessaires en début de période, mais la coordination entre les équipes fonctionne désormais très bien.

- *Fonctionnement des nouveaux accueils du soir :*

L'accueil flexible continue de bien fonctionner. Les familles utilisent ce dispositif de manière raisonnée et conforme aux besoins réels, ce qui permet de préserver la qualité d'encadrement et d'anticiper les effectifs du soir. La municipalité a été très surprise de voir que finalement très peu d'enfants sont présents en accueil flexible.

Le service périscolaire fonctionne de manière fluide, avec une stabilité des équipes et une offre d'activités variée (jeux, activités calmes, lecture, ateliers créatifs). Il y aura bientôt deux pôles d'activités pour l'accueil animé du soir : un pôle activités manuelles et un pôle activités expressives et les enfants choisiront où ils souhaitent s'inscrire. Aucune difficulté majeure n'est à signaler à ce jour.

Etude surveillée : Le fait de ne plus accueillir les CP a posé souci aux familles cependant cela permet d'avoir des groupes qui fonctionnent très bien (en moyenne 14 enfants) car les enfants sont plus autonomes et il y a vraiment une atmosphère de travail.

- *Projet des « petits toqués » le midi et pour le goûter :* Les élèves de CM1/CM2 volontaires peuvent aider les plus jeunes (maternelle et CP) pendant les repas (éplucher les fruits, servir l'eau) : il y a ainsi un petit toqué par table de jeunes élèves pour manger avec eux et les aider. Les petits toqués bénéficient d'un privilège en échange, un ticket d'or qui permet d'être prioritaires dans certaines situations.

- *Est-il possible de connaître la composition du menu de substitution proposé aux enfants en cas de régime alimentaire particulier ?* Le menu de substitution proposé par le prestataire est équilibré et conforme aux recommandations nutritionnelles, sans protéine animale pour les enfants suivant un régime végétarien ou sans porc. Les cas de force majeure que nous avons rencontrés mettent en stand-by l'explication de la composition du menu, il sera possible d'avoir une liste de l'ensemble des produits de substitution mais pas de préciser quel jour quel produit. En effet, les effectifs ne sont connus qu'à 9h le matin même donc le choix du produit de substitution se fait le matin même, en fonction du nombre de menus végétariens et sans porc.

Peut-être réfléchir à la création d'un panneau de menu à l'entrée du self, avec les deux options possibles ?

- *Pour les fratries qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire et dont l'un des enfants revient plus tôt pour aller à la sieste, est-il possible d'accueillir les plus grands jusqu'à 13h50 moyennant une facturation adaptée ?*

À ce jour, les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine ne peuvent pas être pris en charge avant 13h50. Au niveau logistique, avoir un agent chargé du pointage et créer un nouvel accueil (portail familles, facturation, etc) alors que cela concerne moins de 10 enfants est coûteux et demande une étude approfondie. Cette année scolaire étant une année électorale, c'est une année blanche : il n'y aura pas de nouvelles décisions, de changement majeur au niveau du fonctionnement communal donc il n'y aura pas de possibilité d'accueil à 13h15 (hors sieste) pour les enfants qui mangent à la maison en 2026.

3. Sécurité aux abords de l'école

- *Le policier municipal est généralement au niveau du dépose-minute. Serait-il possible qu'il se déplace davantage (passages piéton, place, parkings...) pour couvrir l'ensemble des abords de l'école ?*

Une vigilance accrue a été mise en place, notamment aux heures de forte affluence. Le policier municipal effectue des rondes régulières pour assurer la sécurité et sensibiliser les familles au respect du stationnement. Des rappels ont été faits sur le respect des zones piétonnes et sur les comportements à adopter devant les écoles. La collaboration entre la mairie, la police municipale et les équipes éducatives est jugée satisfaisante.

- *Quelle solution a été apportée sur le trou creusé par des élèves au niveau de la cour des maternelles ?* Le trou a été rebouché (ajout et tassement de terre) et sécurisé par les services techniques de la mairie dès le signalement. Ils viennent d'ajouter du grillage jusque dans le sol. Une surveillance renforcée a été mise en place pour éviter que la situation ne se reproduise, et les agents ont sensibilisé les enfants à la préservation de leur espace de jeu.